Règlement sportif no. 12
Tennis

SVSE | USSC | USFS

SOMMAIRE

0 ORGANISATION 3

1 DÉROULEMENT 3

1.1 CATÉGORIES 3
1.2 PRIORITÉS 3
1.3 PROMOTION 4

2 DROIT DE PARTICIPATION 4

3 FINANCE D'INSCRIPTION 4

4 DISTINCTIONS 4

5 ASSURANCE 4

6 RENCONTRES INTERNATIONALES 4

6.1 QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT USIC 4
6.2 SÉLECTION POUR LES RENCONTRES INTERNATIONALES 5

7 RÈGLEMENTS ET DISPOSITIONS FINALES 5

0 Organisation

La Commission technique USSC, si après nommée CT, organise et dirige les championnats de tennis en partenariat avec une section USSC.
La CT décide pour toutes les dispositions non prévues ci-après.

1 Déroulement

Le championnat sera joué selon le règlement de Swisstennis en forme de tournoi selon système de coupe.

1.1 Catégories

Des tableaux séparés seront organisés selon des catégories suivantes.

Hommes 1	Joueurs USSC actifs et pensionnés avec le classement N1 jusqu'à R6 selon le classement Swisstennis, ou force de jeu égale.
Hommes 2	Tous les autres joueurs USSC actifs (R7 - R9 ou non classés) ou pensionnés.
Dames	Toutes les joueuses selon art. 2.
Seniores	Toutes les joueuses selon art. 2 dès l'année où ils atteignent les 50 ans **peuvent** jouer dans cette catégorie.
Seniors	Tous les joueurs selon art. 2 dès l'année où ils atteignent les 55 ans **peuvent** jouer dans cette catégorie.
Vétérans	Tous les joueurs selon art. 2 dès l'année où ils atteignent 65 ans **peuvent** jouer dans cette catégorie.
Fun	Tous les joueurs par plaisir et non licenciés peuvent jouer dans cette catégorie.

S'il y a moins de 6 inscriptions, les catégories suivantes seront disputées de la manière suivante :
- Hommes 1 / Hommes 2 = unifiées ou jeux de groupes.
- Dames / Seniores = unifiées ou jeux de groupes.
- Seniors / Vétérans = unifiées ou jeux de groupes.

La catégorie Fun peut être disputée dans le cadre d'un système de coupe ou sous forme de jeux de groupes.

1.2 Priorités

Les joueurs seront désignés selon le classement Swisstennis, selon les priorités suivantes.

Hommes 1, Dames, Seniors	Selon le classement actuel de Swisstennis. Lors d'égalité de classement, le coefficient est déterminant.
Hommes 2	Selon le classement actuel de Swisstennis. et le résultat lors du dernier championnat.
Seniores, Vétérans, Fun	Selon le résultat lors du dernier championnat.

1.3 Promotion

Les finalistes de la catégorie Hommes 2 peuvent jouer lors du prochain championnat dans la catégorie Hommes 1. Les prescriptions de l'art. 1.1 sont valables pour le maintien dans la catégorie Hommes 1.
Le vainqueur de la catégorie Fun joue lors du prochain championnat dans une autre catégorie.
Selon les possibilités des organisateurs, des tableaux de consolations seront organisé pour chaque catégorie. Le règlement du jour est valable pour ces tableaux. Si les tableaux sont perturbés par le mauvais temps, ils seront annulés dans l'ordre suivant :

- Tournois de consolations, catégorie Fun, catégorie Vétérans et catégorie Hommes 2
- Les matches des catégories Hommes 1, Dames, Seniores et Seniors seront d'entente avec la CT rejoués à une date ultérieure.

2 Droit de participation

Les prescriptions du règlement No. 4 de l'USSC sont déterminantes.

3 Finance d'inscription

La finance d'inscription pour les championnats individuels sera fixée par la CT d'entente avec la section organisatrice. Elle est à payer jusqu'à l'échéance du délai d'inscription. Lors d'une absence non excusée, la finance d'inscription reste acquise à l'organisateur.

4 Distinctions

Le vainqueur de la catégorie Hommes 1 ou de la catégorie unifiée sera nommé "Champion suisse de tennis USSC".
La vainqueure de la catégorie Dames sera nommée "Championne suisse de tennis USSC".
La vainqueure de la catégorie Seniores Dames sera nommée "Championne suisse Seniores de tennis USSC".
Le vainqueur de la catégorie Seniors sera nommé "Champion suisse seniors de tennis USSC".
Les quatre premiers de chaque catégorie reçoivent une distinction. Le genre de distinction sera défini par la section organisatrice.
Chaque participant reçoit un prix souvenir.
Selon les possibilités, des prix en nature seront mis à disposition par la section organisatrice pour la CT. Ces prix seront distribués au meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie.

5 Assurance

Les assurances sont du ressort de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité.

6 Rencontres internationales

La CT est compétente pour la sélection des joueurs pour les rencontres internationales. Les règlements de l'USIC sont à observer.

6.1 Qualification pour le championnat USIC

La CT s'efforce de constituer la meilleure équipe. En règle générale selon les critères suivants :

a) Les joueurs de la catégorie Hommes 1 ou de la catégorie unifiée reçoivent les points suivants lors des championnats suisses :
   - 1ère place : 6 points
   - 2ème place : 5 points
   - 3ème et 4ème place 4 points
   - de la 5ème à la 6ème place : 2 points

   Déterminant est le total des points acquis lors des 4 championnats précédant le championnat USIC.

b) Le classement Swisstennis.

6.2 Sélection pour les rencontres internationales

Le classement du dernier championnat Suisse servira comme base pour la sélection. En principe 6 joueurs seront sélectionnés. Les finalistes de la catégorie Hommes 2 du dernier championnat suisse entrent également en considération pour une éventuelle sélection.

7 Règlements et dispositions finales

Le présent règlement a été révisé par la CT Tennis. De plus les dispositions de Swisstennis sont applicables.
Le présent règlement a été accepté lors de la rencontre annuelle du 27.11.2021 et entre immédiatement en vigueur. Le règlement du mois de mai 2017 est abrogé. En cas de litige, le texte du règlement sportif en allemand fait foi.

Union sportive suisse des
Transports publics

Athos Keller
Responsable commission technique